

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 octobre 2021
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/10/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/10/2021
(accusé de réception du 13/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations socioculturelles et d'éducation populaire
Année 2021**

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socioculturelles et d'éducation populaire pour un montant total de 9 420 €.

Mesdames Anna-Vari CHAPALAIN, Christelle QUERE, Margaux PHILIPPE, Nabila PRIGENT, Priscillia DAVID et messieurs Gilbert GRAMOULLE, Claude LE BRUN, Yves FORMENTIN-MORY étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (38 voix pour), d'autoriser madame la maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2021, les subventions ci-dessous :

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Montants
ASSOCIATIONS	6574.7101.422	Lougre de l'Odet – actions en direction des 12-25 ans en lien avec les espaces Jeunes des MPT : sensibilisation à l'environnement marin, sorties sur le bateau St Corentin, ateliers de connaissance du patrimoine marin du Finistère	2 500 €
		Maison Pour Tous de Penhars – projet jeunes « été basque »	1 360 €
		Maison pour Tous d'Ergué Armel – Ensemble autour du jeu	5 560 €

2 - à signer les avenants financiers avec la MPT de Penhars et la MPT d'Ergué-Armel.